RÉGLEMENTATION
DES ÉPREUVES NATIONALES

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



2 RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | 01.49.46.13.50 |www.fftri.com

Mise à jour le 13/01/2023

Sommaire

Introduction 4

Principales évolutions 5

1. Règles communes aux Épreuves Nationales 7
- 1.1 Inscription au calendrier 7
- 1.2 Officiels 7
- 1.3 Arbitrage 7
  - 1.3.1 Conduites des athlètes 7
    - 1.3.1.1 Conduite générale 7
  - 1.3.2 Fautes et pénalités 10
  - 1.3.3 Natation 12
  - 1.3.4 Cyclisme 14
  - 1.3.5 Course à pied 15
- 1.4 Spécification du matériel 15
  - 1.4.1 Combinaison de natation 15
  - 1.4.2 Vélo 16
- 1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation 17

2. Les Championnats de France 18
- 2.1 Liste des épreuves 18
- 2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales 20
  - 2.2.1 Généralités 20
  - 2.2.2 Courses soumises à des quotas 21
  - 2.2.3 Signe distinctif « Champion de France » 22
- 2.3 Championnats de France Individuels Jeunes 22
  - 2.3.1 Remise des dossards 22
  - 2.3.2 Conditions de participation 22
  - 2.3.3 Classement par Équipe 25
  - 2.3.4 Liste des pénalités 25
- 2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge” 25
- 2.5 Championnat de France Individuel de Para Triathlon 26
- 2.6 Championnat de France de Bike & Run 26
- 2.7 Championnats de France de Raid Adultes 27
  - 2.7.1 Manches qualificatives 27
  - 2.7.2 Le classement 28
  - 2.7.3 Championnat de France 29
- 2.8 Championnat de France de Raid Jeunes 29
- 2.9 Championnat de France de SwimRun 30
- 2.10 Coupe de France des Clubs 31
  - 2.10.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon 31
  - 2.10.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon 32
  - 2.10.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters 32
- 2.11 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon 32
- 2.12 Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon 33
- 2.13 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon 34
  - 2.13.1 Tableau récapitulatif d’accès et de fonctionnement des D1, D2, D3 34

2.13.2 Championnat Type A - Description des règles de course 37
2.13.2.1 Conditions de participation 37
2.13.2.2 Conditions de course 39
2.13.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course 41
2.13.3.1 Conditions de participation 41
2.13.3.2 Conditions de course 44
2.13.4 Liste des pénalités 45
2.13.5 Jury d'appel 46
2.13.5.1 Composition 46
2.13.5.2 Missions 46
2.13.5.3 Procédure 47
2.13.5.4 Réclamation 47
2.13.5.5 Appel 47
2.13.6 Règle du Coaching 47
2.13.7 Règles de montée / descente de division 48
3. Annexes 51

Introduction

Les Épreuves Nationales, décrites dans les pages suivantes, sont régies par la Réglementation Sportive Internationale World Triathlon (WT), amendée par la Fédération Française de Triathlon.

Pour l'ensemble des Épreuves Nationales, cette réglementation prévaut sur la Réglementation Sportive et sur la Réglementation Sportive Internationale (WT). Des règles WT utilisées au sein de nos Épreuves Nationales sont transcrites dans ce document.

Ces règles ont pour objectifs de :

Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair play,
Garantir sécurité et protection,
Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles,
Assurer la promotion et l'image des compétitions nationales.

Principales évolutions

Ajouts :

- **Point 2.2.1 :** Sur demande de la Direction Technique Nationale, sous réserve d'une souscription à un pass compétition, la CNS pourra autoriser une délégation étrangère à participer aux championnats de France individuels Jeunes et au championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon. Le quota maximal sera de 5 dossards par catégorie et sexe pour les championnats de France Jeune. Le quota maximal sera de 2 équipes pour chaque épreuve du championnat de France des Ligues.
- **Point 2.2.2 :** Pour les championnats de France individuels de Duathlon Jeunes et d'Aquathlon Jeunes, les ligues faisant partie d'une même interrégion peuvent mutualiser (volontariat) leurs quotas.
- **Point 2.3.3 :** Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière. Une fois la totalité des équipes comprenant 3 athlètes classées, seront ensuite classées les équipes comprenant au moins 2 athlètes en respectant la logique précédente : l'équipe ayant le plus faible capital de points précédera l'équipe ayant le plus fort capital de points.
- **Point 2.3.4 :** Ajout de pénalités en cas de défaut d'inscription et de non-respect des horaires prévus sur la présentation technique de course lors des championnats de France individuels Jeunes.
- **Point 2.5 :** Ajout des catégories PTS7 (handicap mental ou psychique) et PTS8 (sourds et malentendants) pour le championnat de France de Para Triathlon.
- **Point 2.5 :** Toute personne avec un handicap psychique ou mental peut avoir droit, à sa demande, à un accompagnement sur tout ou partie de la course. La licence est obligatoire pour l'accompagnant. Un moyen d'identification est obligatoire pour l'accompagnant. Le para triathlète et l'accompagnant portent le même numéro de dossard et ne sont redevables que d'une seule inscription.
- **Point 2.13.1 :** Obligation de porter les bonnets de bain fournis par la F.F.TRI. pour les clubs de Division 1 et Division 2 en Triathlon
- **Point 2.13.2.1 :** Surveillance médicale : Les athlètes devront être à jour de leur suivi médical 10 jours avant l'épreuve.
- **Point 2.13.2.1 :** La Direction Technique Nationale peut proposer à la Commission Nationale Sportive, au bénéfice du projet de performance fédéral et de manière très ponctuelle, la participation d'une ou d'un triathlète à une épreuve de l'un des championnats de France des clubs (D1, D2, D3).
- **Point 2.13.4 :** Ajout d'une pénalité de 2 points en cas de modification/défaut du dossard, de la plaque de cadre ou de l'étiquette de casque d'un athlète.
- **Point 2.13.4 :** Pour chaque forfait d'équipe qualifiée sur la finale d'un Championnat de type B, une facture de pénalité d'un montant de 500 € sera adressée au club si ce dernier n'a pas signifié ce forfait à la F.F.Tri. au plus tard 2 semaines avant la course.
- **Point 2.13.5 :** Ajout d'un jury d'appel sur les championnats de France des Clubs de Division 1 et Division 2 de Triathlon et Duathlon.
- **Annexe :** Ajout de la liste des fautes et pénalités applicables (correspondant aux règles internationales) en annexe de la Réglementation des Épreuves Nationales.

Modifications :

- **Point 1.3.3 :** Pour les épreuves de disciplines enchaînées dont les épreuves de natation se déroulent en intérieur, la température de l'air extérieur doit être au minimum de 8°C. Dans le cas contraire, la partie natation est annulée.
- **Point 1.4.2.2 :** Les roues doivent compter au moins 20 rayons et les prolongateurs sont interdits. Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.
- **Point 1.5 :** Toute réclamation auprès de la Commission Nationale Sportive ou du Bureau Exécutif fédéral portant sur l'arbitrage d'une épreuve sera déclarée irrecevable et ne sera pas portée auprès de la Commission Nationale Sportive ou du Bureau Exécutif.

- **Point 2.3.2 :** Modification des quotas attribués pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Triathlon, Duathlon et Aquathlon.
- **Point 2.9 :** Suppression du format “M” pour le championnat de France de SwimRun.
- **Point 2.11 :** Mise en place de 2 courses distinctes pour le championnat de France des ligues régionales de Triathlon : une course “Benjamin - Minime” et une course “Cadet - Junior”.
- **Point 2.13.1 :** Règle du “rattrapé - éliminé” : 1 tour lorsque la boucle est supérieure ou égale à 5 km, 2 tours lorsque la boucle est inférieure à 5 km.
- **Point 2.13.4 :** Tout manquement entraînant une pénalité financière sera notifié au club concerné par email par la Commission des Epreuves Nationales dans un délai de soixante jours après la proclamation des résultats.

1. Règles communes aux Épreuves Nationales

La langue officielle de la Fédération Française de Triathlon, utilisée pour les Épreuves Nationales, est le Français.

1.1 Inscription au calendrier

Dans les conditions définies par la Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.), les candidatures aux labels nationaux peuvent être déposées tout au long de l'année auprès de ladite commission. Cette commission propose au Bureau Exécutif pour validation les candidatures aux labels nationaux pour intégration au calendrier N+1 à N+2.

En cas d'annulation d'une Épreuve Nationale par l'organisateur, la C.E.N proposera au Bureau Exécutif une modification du calendrier en conséquence (annulation de l'épreuve ou solution alternative).

1.2 Officiels

Les officiels sont :

- ❏ Les membres du comité d'organisation ;
- ❏ Les membres du service médical ;
- ❏ Les officiels nationaux ;
- ❏ Les évaluateurs des officiels nationaux ;
- ❏ Le délégué du contrôle antidopage ;
- ❏ Les bénévoles désignés et identifiés ;
- ❏ Les classificateurs Para Triathlon ;

L'organisateur, en lien avec l'officiel national délégué technique référent, autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes accréditées à cet effet.

1.3 Arbitrage

1.3.1 Conduites des athlètes

1.3.1.1 Conduite générale

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- Pratiquer en toute sportivité ;
- Être responsables de leur sécurité et celle des autres athlètes ;
- Suivre les indications des officiels ;
- Suivre les consignes de course ;
- Informer les officiels en cas d'abandon ;
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation ;
- Être bien préparés pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition ;
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet ;
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention ;
- Respecter les zones de propreté clairement identifiées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement ;
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie ;
- Se conformer aux règles relatives au dopage ;
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses.

1.3.1.2 Admissibilité

Les athlètes faisant l'objet d'une suspension (disciplinaire ou dopage) ne sont pas autorisés à participer à toute épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon.

L'âge d'un athlète est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année de la compétition. Les surclassements sont autorisés dans le respect de la procédure mise en place, disponible sur le site internet de la F.F.TRI.

ÉPREUVES NATIONALES JEUNES							
Catégories	Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
Benjamin	12	13	2010	2011	X	-	-	-
Minime	14	15	2008	2009	X	-	-	-
Cadet	16	17	2006	2007	X	X	-	-
Junior	18	19	2004	2005	X	X	-	-

ÉPREUVES NATIONALES ADULTES									
Groupes d'Âges		Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
18-19	-	18	19	2004	2005	-	-	X	X
20-24	-	20	24	1999	2003	X	X	X	X
U 23 *	-	18	23	2000	2005	-	X	X	-
25-29	-	25	29	1994	1998	X	X	X	X
30-34	-	30	34	1989	1993	X	X	X	X
35-39	-	35	39	1984	1988	X	X	X	X
40-44	Master	40	44	1979	1983	X	X	X	X
45-49	Master	45	49	1974	1978	X	X	X	X
50-54	Master	50	54	1969	1973	X	X	X	X
55-59	Master	55	59	1964	1968	X	X	X	X
60-64	Master	60	64	1959	1963	X	X	X	X
65-69	Master	65	69	1954	1958	X	X	X	X
70-74	Master	70	74	1949	1953	X	X	X	X
75-79	Master	75	79	1944	1948	X	X	X	X
80-84	Master	80	84	1939	1943	X	X	X	X
85-89	Master	85	89	1934	1938	X	X	X	X
90-94	Master	90	94	1929	1933	X	X	X	X
95-99	Master	95	99	1924	1928	X	X	X	X

* La catégorie U23 ne concerne que les Championnats de France Individuels Distance S de Triathlon et de Duathlon et les Championnats de France des Clubs de Division 1 & 2 de Triathlon et de Duathlon.

1.3.1.3 Tenue

Un athlète doit porter la tenue de son club pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire. La tenue de course et la tenue protocolaire peuvent être différentes :

- Dans le cadre du Championnat de France des Clubs de Division 1 & 2 de Triathlon & de Duathlon et du Championnat de France de Relais Mixte, les athlètes doivent porter une tenue club identique (hors partenaires individuels) ;
- Dans le cadre des autres Championnats, les athlètes doivent porter une tenue au nom du club.

La tenue de course doit couvrir le torse et peut être ouverte à l'arrière. Les athlètes sont autorisés à porter des trifonctions descendant jusqu'aux coudes. Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, le torse ne doit pas être visible pendant l'épreuve.

Il est préférable d'avoir la fermeture de la trifonction dans le dos. Les bretelles doivent rester sur les épaules pendant toute l'épreuve.

En dehors des courses de Distance L et supérieures, les athlètes doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée. Une tenue de pluie peut être utilisée sous réserve d'une validation préalable du délégué technique référent et de l'arbitre de course.

Pour les Championnats de France de Raid, la tenue de course est libre pour être adaptée aux activités et conditions météorologiques.

1.3.1.4 Numérotation

Le numéro officiel, sous forme de dossard, fourni par l'organisation :

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et ne doit pas être porté si elle est interdite ;
- Est obligatoire pour les parties cycliste et pédestre ;
- Doit être visible dans le dos pour la partie cycliste et devant pour la partie pédestre.

NB : L'athlète doit porter le dossard durant l'ensemble de la course sous peine de se voir infliger une remise en conformité. En cas d'absence ou d'illisibilité du dossard, l'athlète doit pouvoir justifier de sa numérotation par un autre moyen.

Le numéro officiel, sous forme de marquage (tatouages ou autres) :

- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'aire de transition et contrôlé par les officiels ;
- Doit être identifié sur le bras gauche et la jambe gauche tel qu'exposé dans la présentation de course ;
- Doit être lisible verticalement.

En cas d'une course de type Open en même temps que l'Épreuve Nationale, le délégué technique référent décide du moyen d'identification approprié pour les athlètes de chaque course.

Pour les Championnats de France de Raid, une chasuble de course sera remise aux concurrents, et devra être portée tout au long de l'épreuve, quelque soit la section empruntée.

Pour le Championnat de France de Cross Triathlon, le dossard doit être porté devant et uniquement sur la partie course à pied. Le dossard ne doit pas être porté sur la partie cycliste, l'identification des athlètes se faisant uniquement avec la plaque de cadre et un sticker de casque.

1.3.1.5 Assistance

Assistance Physique :

L'assistance physique entre concurrents est interdite. Ce geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

Cette règle ne s'applique pas pour une assistance physique entre concurrents d'une même équipe lors d'une épreuve de championnat par équipe.

Assistance Technique :

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise lorsqu'elle a été approuvée par l'officiel référent mais elle doit **se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale.**

Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, **nourriture et boissons,** de même que **pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaison,** si cela ne les empêche pas de continuer leur propre course.

Cas particulier pour les épreuves par équipe :

L'entraide entre coéquipiers est autorisée, même si cela doit empêcher la suite de la course de l'un des athlètes.

1.3.2 Fautes et pénalités

La liste des fautes et pénalités applicables se trouve en annexe (page 52). Ce chapitre ne s'applique pas pour les Championnats de France de Raid et de SwimRun.

1.3.2.1 Cadre général

En cas de manquement à une règle, un athlète peut être averti, pénalisé par un temps, disqualifié, suspendu ou expulsé selon la nature de la faute commise. Les suspensions et expulsions sont décidées par la Commission Nationale de Discipline.

Tableau des pénalités :

	Course avec aspiration-abri	Course sans aspiration-abri (Hors Groupes d'Âges) + Para Triathlon	Course sans aspiration-abri (Groupes d'Âges)
Départ	Stop & Go en T1	Penalty box	Stop & Go en T1
Natation	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Transition 1	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Vélo	Penalty box	Zone de pénalité (Carton Bleu)	Zone de pénalité (Carton Bleu)
Transition 2	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Course à pied	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)

1.3.2.2 Avertissement

Un avertissement est un acte de prévention avant que la faute ne soit commise. L'avertissement peut également être utilisé par l'officiel pour des infractions mineures.

L'officiel suit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou du Nom de l'athlète ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande de l'officiel ;
- L'athlète poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

1.3.2.3 Penalty Box

Toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Penalty Box », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

Les fautes liées au port du dossard ne sont pas concernées par cette règle.

L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'officiel. A l'entrée de ladite zone, tous les athlètes sanctionnés seront identifiés sur un tableau par l'affichage de leur numéro de dossard.

<u>Procédure de mise en application</u> :

- Affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) sur un panneau situé avant la zone de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance de cette information et de réaliser la pénalité.

- Le numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) sanctionné(e) sera clairement affiché dès que possible et au plus tard avant le dernier passage de l'athlète devant le tableau.

- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.

- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.

- L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.

- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.

- Pour les épreuves en relais, la pénalité peut être effectuée par n'importe quel membre de l'équipe qui n'a pas encore terminé son épreuve.
- La durée de la pénalité est fixée à :
    - Distance XS : 5 secondes ;
    - Distance XS en relais : 10 secondes ;
    - Distance S : 10 secondes ;
    - Distance M : 15 secondes ;
    - Distances L à XXL : 30 secondes.

1.3.2.4 Carton Bleu

Le carton bleu intervient uniquement sur la partie cycliste pour une faute d'aspiration-abri.

L'athlète est averti par la présentation d'un carton bleu suivant la procédure :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du numéro et/ou du nom de l'athlète ;
- Présentation du carton bleu et annonce « Pénalité, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box ».

L'officiel s'assure que l'athlète est bien informé de la pénalité.

L'athlète sanctionné doit s'arrêter à la prochaine zone de pénalité et y rester pour la durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

- 1 minute pour les Distances XS et S ;
- 2 minutes pour la Distance M ;
- 5 minutes pour les Distances L à XXL.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter à la prochaine zone de pénalité. S'il ne s'y arrête pas, l'athlète est disqualifié.

La (ou les) zone(s) de pénalité mise(s) en place pour le non respect de la règle aspiration-abri (carton bleu) se situe(nt) :

- Sur le parcours cycliste ;
- Avant l'accès des concurrents à leur emplacement.

Pour les épreuves de Distance M ou moins, une seconde infraction pour non respect de la règle d'aspiration-abri entraîne une disqualification automatique.

Pour les épreuves Distances L à XXL, la troisième infraction pour non respect de la règle d'aspiration-abri mène à une disqualification.

1.3.2.5 Autres pénalités

La disqualification est une pénalité appropriée pour les fautes graves, répétées, entraînant un danger, un comportement antisportif ou une faute commise non-réparable.

Si les conditions le permettent la procédure est la suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Présentation du carton Rouge ;
- Annonce du numéro de l'athlète et/ou du nom de l'athlète puis "Disqualified" ;
- Arrêt et mise hors course de l'athlète.

Cette procédure peut être différée pour des raisons de sécurité.

1.3.3 Natation

Ce chapitre est non applicable pour les Championnats de France de Raid.

1.3.3.1 Règles générales

Les athlètes peuvent utiliser le fond au départ, à la sortie et lors des sorties à "l'australienne".

Les athlètes peuvent se reposer en point fixe en utilisant le fond ou un objet immobile. En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne.

1.3.3.2 Conditions météorologiques

Prise de température :

La température de course officielle est la moyenne entre la température de l'eau et de l'air extérieur. Le tableau suivant indique des configurations de température lors desquelles la partie natation doit obligatoirement être annulée, en intérieur comme en extérieur.

Pour les épreuves de disciplines enchaînées dont les épreuves de natation se déroulent en intérieur, la température de l'air extérieur doit être au minimum de 8°C. Dans le cas contraire, la partie natation est annulée.

		Température de l'air extérieur (en °C)										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau (en °C)	22	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	Annulée
	21	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	Annulée
	20	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	Annulée
	19	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	Annulée
	18	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée
	17	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée
	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Pour toutes autres conditions (vents, courant, pluie, …), l'officiel national délégué technique référent, en relation avec l'officiel national délégué technique adjoint, l'arbitre de course et les services de secours, peut adapter la distance ou annuler la partie natation. Cette décision doit être clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

La prise de température de l'eau se fait 1h15 avant le départ de l'épreuve à 60 cm de profondeur au milieu du parcours natation et à deux autres points de la zone de natation. La température la plus faible est considérée comme la température officielle.

Modifications des distances de courses :

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distances d'origine	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31,9 °C - 31 °C	30,9 °C - 15 °C	14,9 °C - 14 °C	13,9 °C - 13 °C	12,9 °C - 12,1 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

1.3.4 Cyclisme

1.3.4.1 Règle de l'aspiration-abri (AA)

Les courses *sans aspiration-abri (sans drafting)* :

Certaines épreuves se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation. Dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé.

Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à se situer dans la zone d'aspiration-abri (définie ci-après), afin de s'abriter et profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.

Dans ces conditions de course, si un concurrent est amené à dépasser un autre concurrent, il dispose de 25 secondes afin d'effectuer son dépassement. Son dépassement est effectif à partir du moment où sa roue avant a dépassé la roue avant du concurrent doublé. Il doit également respecter une distance latérale au minimum égale à la largeur du véhicule dépassé (vélo, voiture, moto…).

Les courses *avec aspiration-abri (drafting)* :

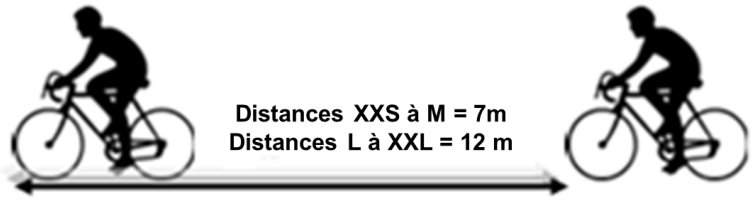
L'aspiration-abri n'est autorisée que pour les concurrents qui sont dans le même tour.

Pour le Cross Triathlon, l'aspiration-abri est interdite entre les athlètes de sexe différent.

1.3.4.2 Zone d'aspiration-abri (AA)

La zone "d' aspiration-abri" est définie par les schémas ci-dessous :

- Distances entre vélos :



- Distances entre moto et vélo :



- Distances entre équipes :



- Distances entre véhicule et vélo :



1.3.5 Course à pied

1.3.5.1 Généralités

- L'athlète peut courir ou marcher ;
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (hors Bike & Run et Raid) ;
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc.) pour s'aider dans les virages ;
    - Cette règle ne s'applique pas en Cross Triathlon, en Bike & Run, en Swimrun et en Raid ;

- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course ;
- L'utilisation de tout matériel audio est interdite.

1.3.5.2 Arrivée

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée ;
- Le pointage manuel des officiels prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint ;
- Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'arbitrage afin de confirmer sa numérotation ;
- Pour le Championnat de France de Raid, tous les athlètes doivent valider leurs doigts GEC, dans le boîtier d'arrivée afin d'arrêter le temps de course et valider l'arrivée.

1.4 Spécification du matériel

1.4.1 Combinaison de natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous (cette règle ne s'applique pas sur les Championnats de France de Raid) :

<u>Championnat de France Jeunes et Championnat de France des Clubs (D1/D2/D3)</u> :

Distances	Interdite	Obligatoire
Distances XS à S	> 19.9 °C	< 16 °C

<u>Toutes Catégories et Groupes d'Âges</u> :

Distances	Interdite	Obligatoire
Distances XS à M	> 21.9 °C	< 16 °C
Distances L à XXL	> 24,5 °C	< 16 °C

Lorsque le port de la combinaison néoprène est interdit :

- Le port d'une surtenue sans néoprène est autorisé du moment qu'elle ne recouvre pas les avant-bras et les jambes en dessous du genou.

Les trifonctions et les maillots de bain doivent être composés à 100% de matière textile et ne doivent pas comporter de matériaux caoutchoutés, tels que polyuréthane, néoprène ou autre.

1.4.2 Vélo

1.4.2.1 Les courses sans aspiration-abri (sans drafting) et Contre-la-montre par équipe :

- La roue arrière peut être recouverte (disque). Cette spécification peut être modifiée pour des raisons de sécurité par l'arbitre de course ;
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Les roues devront avoir le même diamètre à l'avant et à l'arrière.

1.4.2.2 Les courses avec aspiration-abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter au moins 20 rayons ;
- Les roues seront de diamètres identiques ;
- Tous les composants doivent être identifiables et disponibles commercialement ;
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits ;
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- Les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- Les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits ;
- Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

1.4.2.3 Spécificité - Championnat de France de Bike & Run et Cross Triathlon :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;
- La largeur minimale du pneu doit être de 1.5 pouce ;
- Tout type de prolongateur est interdit ;
- Les « bar ends » sont autorisés mais doivent être positionnés à l'extrémité du cintre et bouchés ;
- Les roues peuvent être de tailles différentes ;
- Les pneus à crampons et/ou lisses sont autorisés ;
- Les cintres type vélo de route sont interdits ;
- Les vélos de type cyclo-cross et gravel sont interdits.

1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation

<table>
<tr><th></th><th>Compétitions</th><th>Comment déposer la demande</th><th>Quand</th><th>Recours 1</th><th>Recours 2</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Réclamation</td><td>1a - les Épreuves Nationales (hors Raid et Swimrun)</td><td rowspan="5">Commission Nationale Sportive

Par saisine électronique
http://tinyurl.com/saisine</td><td rowspan="3"><u>Demande</u>:
2 jours ouvrés après l'épreuve au plus tard</td><td rowspan="4">Bureau Exécutif Fédéral

Max 10 jours après notification de la décision de la CNS

Par saisine électronique
http://tinyurl.com/saisine</td><td rowspan="4">Conférence des conciliateurs du CNOSF

Max 15 jours après notification de la décision du BE

Par mail
conciliation@cnosf.org</td></tr>
<tr><td>1b - les Épreuves Nationales de Raid et de Swimrun</td></tr>
<tr><td>2- les épreuves délivrant un titre de Champion Régional, Départemental

3- les épreuves sélectives pour accéder aux Épreuves Nationales</td></tr>
<tr><td>Contestation de pénalités infligées par la CEN</td><td>Epreuves Nationales</td><td><u>Demande</u>:
5 jours ouvrés après notification de la décision</td></tr>
<tr><td>Dérogation à la REN</td><td>Epreuves Nationales</td><td>15 jours au plus tard avant l'épreuve</td><td></td></tr>
</table>

<u>Réclamation</u> :

Une réclamation peut porter uniquement sur les conditions d'accès et de participation à l'épreuve. **Une réclamation ne peut pas porter sur l'arbitrage** réalisé lors du déroulement de la course (hormis les réclamations portées auprès du jury d'appel dans le cadre des championnats de France des clubs de de Division 1 et de Division 2 de Triathlon et de Duathlon, cf. article 2.13.5 de la REN). Toute réclamation auprès de la Commission Nationale Sportive ou du Bureau Exécutif fédéral portant sur l'arbitrage d'une épreuve sera déclarée irrecevable et ne sera pas portée auprès de la Commission Nationale Sportive ou du Bureau Exécutif.

<u>Contestation</u> :

Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la Commission des Epreuves Nationales. Elle doit obligatoirement être étayée de preuves et/ou de témoignages.

Gestion des appels :

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe d'appel s'il a siégé dans l'organe de première instance.

1.6 Circonstances exceptionnelles

- Si après la diffusion de la présentation technique, des circonstances particulières justifient une modification substantielle des conditions de course (parcours, horaires, annulation partielle, ou autre), l'officiel national délégué technique référent peut, s'il l'estime nécessaire, mettre en place une cellule de crise.

- Cette cellule est composée à minima du délégué technique, du ou des arbitres de course et de l'organisateur. Cette cellule procédera à l'analyse de la situation et, si elle l'estime nécessaire, à une modification de l'épreuve après accord de la majorité de ses membres. Peuvent être invités avec voix consultative : le représentant fédéral, le représentant de l'autorité locale, un représentant de la DTN, un représentant des athlètes tiré au sort et le représentant élu des clubs dans le cadre d'un championnat de France des clubs D1 et D2 (Triathlon et Duathlon) exclusivement.

2. Les Championnats de France

2.1 Liste des épreuves

Championnat de France de Triathlon					
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**	**Sélection**
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	S	Individuel AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges (à partir de S1)	H/F	S	Individuel AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	L ou XL	Individuel	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	L ou XL	Individuel	Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	L ou XL	Individuel (2)	Aucune
Jeunes	Minimes	H/F	XS	Individuel AA	1/2 Finale
Jeunes	Cadets et Juniors	H/F	S	Individuel AA	1/2 Finale
Equipes Jeunes	Minimes, Cadets, Juniors	H/F	XS/S	3 premiers / équ. AA	Aucune
Ligue	Benjamin - Minime, Cadet - Junior	H-F-H-F	XXS ou assimilée	Relais à 4 AA	Aucune
Relais Mixte	Jeunes et Adultes	H-F-H-F	XXS ou assimilée	Relais à 4 AA	Aucune
Para Triathlon	Par catégories	H/F	S	Individuel	Aucune
Neiges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel	Aucune
Neiges	Clubs	M	M	Individuel (2)	Aucune
Division 1	Clubs	H/F	S ou tout autre format	équipe AA	Championnat
Division 2	Clubs	H/F	S ou tout autre format	équipe AA	Championnat
Division 3	Clubs	H/F	S ou tout autre format	équipe AA	1/2 Finale

Coupe de France Triathlon

Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Jeunes (Benj - Min - Cad - Jun)	-	H-F-H-F	XXS	Relais à 4	AA	Aucune
Des Clubs (1)	-	H+F	S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas
Challenge National des Clubs Master	-	H/F/M	S	Equipe 3 à 5	CLM	Aucune

Championnat de France de Duathlon						
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**		**Sélection**
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges (à partir de S1)	H/F	S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	L ou XL	Individuel		Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minimes	H/F	XS	Individuel	AA	Quotas
Jeunes	Cadet et Junior	H/F	S	Individuel	AA	Quotas
Equipes Jeunes	Minimes, Cadets, Juniors	H/F	XS/S	3 premiers / équ.	AA	Quotas
Neiges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel		Aucune
Neiges	Clubs	H	M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Clubs	H/F	S/M ou tout autre format	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	H/F	S ou tout autre format	équipe	AA	Championnat
Division 3	Clubs	H/F	S ou tout autre format	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Duathlon						
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**		**Sélection**
Des Clubs (1)	Clubs	H+F	S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas

Championnat de France de Bike and Run						
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**		**Sélection**
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	S	Individuel	AA	Aucune
Groupes d'Âges	Master	H/F/M	S	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France de Cross Triathlon						
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**		**Sélection**
Toutes Catégories	Scratch	H/F	M	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	M	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France d'Aquathlon						
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**		**Sélection**
Toutes Catégories	Scratch	H/F	S	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	S	Individuel		Aucune

Jeunes	Benjamins et Minimes	H/F	XS	Individuel	Quotas
Jeunes	Cadets et Juniors	H/F	S	Individuel	Quotas
Clubs Jeunes	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors	H/F	XS/S	3 premiers / équipe.	Aucune

Championnat de France de Raid					
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**	**Sélection**
Jeunes	Minimes	H/F/M	XS	Équipes de 2, 3 ou 4	Aucune
Jeunes	Cadets	H/F/M	S	Équipes de 2, 3 ou 4	Aucune
Jeunes	Juniors	H/F/M	S	Équipes de 2, 3 ou 4	Aucune
Seniors	Juniors, Seniors, Masters	H/F/M	-	Équipes de 2, 3 ou 4	Challenge
Masters	45 ans minimum	H/F/M	-	Équipes de 2, 3 ou 4	Challenge

Championnat de France de Swimrun					
Nom	**Titres**		**Distance**	**Format de course**	**Sélection**
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	M	Équipes de 2	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	L	Équipes de 2	Aucune

(1) Les 5 premiers (H et F) de l'année précédente sont qualifiés d'office.
(2) Trois meilleurs par club.

2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales

2.2.1 Généralités

- Les labels des épreuves (Championnat, Grand Prix, Coupe et Challenge) sont attribués par la Fédération Française de Triathlon.
- La Commission des Epreuves Nationales décide des distances des Épreuves Nationales.
- Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Epreuves Nationales.
- L'inscription à l'épreuve se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant le jour de la compétition, sous réserve de places disponibles.
- L'ensemble des participants d'un même club porteront la même tenue de leur club durant la course et sur le podium.
- Les champions de France sont tenus de revêtir le maillot de Champion de France sur le podium protocolaire, lorsque ce dernier leur est distribué.
- Dans le cas où des licenciés de la Fédération Française de Triathlon de nationalité étrangère participent au championnat de France individuel, deux podiums distincts et deux classements distincts seront mis en place (scratch toutes nationalités / Championnat de France intégrant uniquement les licenciés de nationalité française).

- Pour les compétitions délivrant une grille de prix, les athlètes licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon et de nationalité étrangère sont éligibles à celle-ci.

- Pourront participer et prétendre à un classement ou titre d'une Épreuve Nationale uniquement les athlètes pour lesquels la *licence compétition Fédération Française de Triathlon* aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :

    - **Pour la D1, D2, D3 (Hommes & Femmes / Triathlon & Duathlon) :**
        - En cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours ;
        - En l'absence de mutation : doit être licencié au moment de l'inscription de l'équipe.

    - **Pour toutes les autres Épreuves Nationales :**
        - Doit être licencié au moment de l'inscription.

- Sur demande de la Direction Technique Nationale, sous réserve d'une souscription à un pass compétition, la CNS pourra autoriser une délégation étrangère à participer aux championnats de France individuels Jeunes et au championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon. Le quota maximal sera de 5 dossards par catégorie et sexe pour les championnats de France Jeune. Le quota maximal sera de 2 équipes pour chaque épreuve du championnat de France des Ligues.

- Seuls les clubs affiliés à la Fédération Française de Triathlon, exempts de toute créance auprès des instances fédérales et s'étant acquittés du droit d'accès peuvent présenter une équipe masculine et/ou féminine pour les Championnats de France des Clubs et la Coupe de France.

- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes, un même concurrent cadet ou U23 peut être classé en catégorie Toutes Catégories et U23. Il a accès au(x) titre(s) correspondant et à la grille de prix associée.

- Les titres de « Champion de France » individuel et Bike & Run peuvent être délivrés uniquement aux athlètes de nationalité française licenciés « compétition » de la Fédération Française.

- Les couleurs portées lors des championnats de France seront toujours celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon dans lequel l'athlète est licencié à la date de l'épreuve considérée.

2.2.2 Courses soumises à des quotas

- Pour chaque ligue régionale, les divers quotas de qualifiés individuels et clubs sont calculés annuellement proportionnellement au nombre de licenciés validés dans Espace Tri 2.0 au 31 janvier de l'année en cours. Chaque ligue définit son mode de sélection et le nombre d'athlètes qu'elle sélectionne, dans la limite des quotas. Pour les championnats de France individuels de Duathlon Jeunes et d'Aquathlon Jeunes, les ligues faisant partie d'une même interrégion peuvent mutualiser (volontariat) leurs quotas.

- L'interlocuteur des ligues est la Commission des Epreuves Nationales. Elle transmet aux ligues régionales, pour fin février au plus tard, les quotas pour chacune des catégories d'âge et de sexe.

- Le « qualifié d'office » est soumis au paiement du droit d'inscription et cette qualification n'attribue aucun droit particulier à l'intéressé(e).

2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »

Le signe distinctif doit être porté jusqu'à l'arrivée de la course du Championnat de France N+1 de la discipline et de la distance concernée, et la discipline concernée.

Le signe distinctif du « Champion de France » doit répondre aux critères suivants :

- ❏ Liseré tricolore (bleu, blanc et rouge) positionné sur la tenue au niveau de la cuisse et qui entourera la cuisse ;
- ❏ Largeur : de 3 à 5 cm (taille proportionnelle pour chacune des couleurs),

Une tenue de cérémonie peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

Pour les championnats individuels :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », à l'occasion de l'ensemble des courses correspondantes à la discipline et au format de course où ils se sont vus titrés :

- Le Champion de France toutes catégories ;
- Le Champion de France « Jeune » en titre par catégorie d'âge.

Pour les championnats par équipe :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », l'ensemble des membres composant l'équipe de D1 titrée (hors les athlètes supplémentaires) de Triathlon et de Duathlon.

2.3 Championnats de France Individuels Jeunes

2.3.1 Remise des dossards

Pour les championnats de France Individuels Jeunes (Triathlon, Duathlon, Aquathlon), les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

2.3.2 Conditions de participation

Le Championnat de France individuel de Duathlon & d'Aquathlon :

- Après sélection par leur ligue régionale, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

Quotas pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Duathlon et Aquathlon **100 partants par course au maximum**	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués aux Ligues Régionales	Pour 65 places, les quotas par ligue sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés compétition par catégorie et par sexe de l'année N.
Quotas attribués en fonction des résultats de l'année précédente	**Les athlètes du top 30 de l'année N-1** octroient chacun un quota à leur ligue d'appartenance de l'année N-1. Toutefois, ces 30 places sont **minorées du nombre de qualifiés d'office de l'année N.**

Qualification Exceptionnelle	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder jusqu'à 5 qualifications exceptionnelles par course, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif **minimum exigé.** La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet.

<u>Le Championnat de France Individuel de Triathlon</u> :

- Après sélection de la Fédération Française de Triathlon, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

- Les athlètes devront préalablement participer à la ½ finale (accès libre) à laquelle leur ligue régionale est rattachée :

½ Finale Nord	½ Finale Nord-Est	½ Finale Sud-Est
Hauts de France Ile-de-France	Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
½ Finale Sud-Ouest	**½ Finale Centre-Ouest**	
Occitanie Nouvelle Aquitaine	Bretagne Centre-Val de Loire Normandie Pays de la Loire	

- Cas particulier des territoires ultra-marins : chaque Ligue Régionale détermine ses modalités de sélection dans le respect des quotas attribués.

Quotas pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Triathlon <u>100 partants</u> par course au maximum	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués à chaque ½ finale	Pour 65 places, les quotas par ½ finales sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés compétition par catégorie et par sexe de l'année N.
Quotas attribués en fonction des résultats de l'année précédente	**Les athlètes du top 30 de l'année N-1** octroient chacun un quota à leur ligue d'appartenance de l'année N-1. Toutefois, ces 30 places sont **minorées du nombre de qualifiés d'office de l'année N.**
Qualification Exceptionnelle	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder jusqu'à 5 qualifications exceptionnelles par course, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif **minimum exigé.** La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet.

2.3.3 Classement par Équipe

Lors des Championnats de France Individuel Jeunes, un classement par équipe est établi par catégorie et par sexe, délivrant ainsi les titres de « Champion de France par Équipe » par catégorie.

Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe sur une course individuelle, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière. Une fois la totalité des équipes comprenant 3 athlètes classées, seront ensuite classées les équipes comprenant au moins 2 athlètes en respectant la logique précédente : l'équipe ayant le plus faible capital de points précédera l'équipe ayant le plus fort capital de points.

2.3.4 Liste des pénalités

		Championnats de France individuels Jeunes de Triathlon, Duathlon et Aquathlon
Faute		**Pénalité (applicable à l'athlète)**
1	Défaut d'inscription (en deçà de J-4)	Interdiction de participation
2	Non-respect des horaires prévus sur la présentation technique de course	Appel de l'athlète en dernière position lors de la procédure de départ

2.4 Championnats de France Individuel "Toutes Catégories" et "Groupes d'Âge"

Les athlètes inscrits sur l'une des listes ministérielles ont accès au titre de « Champions de France Individuel Toutes Catégories », mais n'ont pas accès aux titres par catégories d'âges.

Compétition :

- Tous les concurrents de même sexe et de catégorie d'âge prendront le départ de la même vague.
- Dans le cas où le championnat serait couplé à une épreuve ouverte aux non-licenciés, ceux-ci prendraient le départ d'une course spécifique (départ décalé).
- Toutes les personnes titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon Compétition, validée selon les modalités précisées dans le paragraphe *2.2.1 Généralités*, pourront participer au championnat dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.
- En plus du classement "Toutes Catégories" délivrant les titres de Champion.ne de France Individuel homme et femme, est défini un classement par groupe d'âge et par sexe, délivrant les titres de Champion.ne.s de France Individuel concernés. Un même athlète peut se voir attribuer le titre "Toutes Catégories" et le titre de sa catégorie d'Âge.

- Dans le cadre des championnats de France Individuel de Triathlon et Duathlon, le classement **« Toutes Catégories »** homme et femme donne accès à la grille de prix afférente au championnat considéré.

2.5 Championnat de France Individuel de Para Triathlon

Conditions de participation :

- Il est ouvert à toutes les catégories de handicap reconnues par World Triathlon, ainsi que les catégories PTS7 (handicap mental ou psychique) et PTS8 (sourds et malentendants).
- La classification et les règles de courses World Triathlon sont appliquées.
- Un licencié d'une Fédération affiliée à World Triathlon peut participer sous réserve de la souscription à un pass compétition. Ce dernier ne pourra pas prétendre à un titre de Champion.ne de France.
- Seuls les athlètes classifiables selon les règles World Triathlon et possédant une licence compétition Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course par catégorie.
- Toute personne avec un handicap psychique ou mental peut avoir droit, à sa demande, à un accompagnement sur tout ou partie de la course. La licence est obligatoire pour l'accompagnant. Un moyen d'identification est obligatoire pour l'accompagnant. Le para triathlète et l'accompagnant portent le même numéro de dossard et ne sont redevables que d'une seule inscription.

2.6 Championnat de France de Bike & Run

Conditions de participation :

Les équipes seront constituées de deux personnes issues du même club.

Compétition :

- Le Championnat de France se dispute sur une distance d'environ 15 km.
- La distance sera ajustée en fonction de la difficulté du parcours afin que le temps de course du vainqueur soit d'environ une heure.
- Dans le cadre d'une course en boucles, les concurrents doublés ne sont pas éliminés.
- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes (Master ou toutes catégories) une même équipe master peut être classée en catégorie Master et toutes catégories. Elle a, à ce titre, accès à l'éventuelle grille de prix.

2.7 Championnats de France de Raid Adultes

Ce règlement présente les modalités et le fonctionnement des qualifications pour le Championnat de France de Raid.

Les labels des épreuves sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raid :

- Challenge (Manches Qualificatives pour le Championnat de France)
- Championnats de France

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raid.

L'inscription à l'épreuve se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

Les athlètes concourant pour le challenge doivent être licenciés « compétition » F.F.TRI. au plus tard lors de l'inscription **à la manche qualificative considérée.**

L'ensemble des participants d'une même équipe porteront la même tenue durant la course et sur le podium.

2.7.1 Manches qualificatives

Le challenge est composé d'environ 10 étapes inscrites au calendrier national de la F.F.TRI. et réparties sur l'ensemble du territoire, tout au long de la saison sportive. Différents formats de course sont proposés (1 jour, 2 jours, plus de 2 jours).

Le nombre d'équipiers peut être différent d'une étape à l'autre, il peut être de 2,3 ou 4 équipiers en fonction de la manche du challenge.

Pour marquer des points, tous les coéquipiers de l'équipe doivent être licenciés compétition. Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixte, ne comptent que pour la catégorie mixte.Il en est de même pour la catégorie femme et la catégorie homme.

- **Qualification équipe ultra-marines :**

Il est possible de qualifier des équipes directement sans passer par les manches qualificatives, sous certaines conditions :

- Une équipe par territoire et par catégorie.
- Territoire ultra-marin qui dispose d'un challenge: 1ère équipe locale vainqueur du challenge (dans chaque catégorie).
- Territoire ultra-marin qui ne dispose pas de challenge: 1ère équipe locale vainqueur de l'épreuve choisie dans chaque catégorie. Le choix de l'épreuve devra avoir l'approbation du jury de la mission Raid qui délibère sur les épreuves qualificatives en métropole.
- Tous les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le Territoire ultra-marin où se déroule la qualification
- L'épreuve devra avoir lieu dans l'année N-1 de la date du championnat de France

Les licenciés métropolitains participant à l'épreuve qualificative des territoires Ultra-marins peuvent marquer des points.

Chaque organisateur définit les conditions de course de son épreuve dans le strict respect des Règles techniques et de Sécurité (RTS).

<u>Les équipes</u> :

Un team est un regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels. Chaque team est libre de composer son équipe comme il le souhaite, avec l'accord des athlètes. La Fédération n'intervient pas dans la composition d'équipes, ni en arbitrage de coureurs ayant couru pour d'autres équipes sur les manches. Les coureurs sont souverains pour valider leur participation à un team.

La fédération se réserve le droit de refuser des noms d'équipes inappropriées. Par défaut, l'équipe portera alors les noms de famille des équipiers.

2.7.2 Le classement

- **Cadre général :**

Le classement est individuel, chaque athlète peut concourir avec l'équipe/team de son choix tout au long de la saison. En fonction du résultat de l'équipe/team sur une manche qualificative, chaque membre de l'équipe engagée se voit attribuer des points comptant pour le classement général individuel.

Suite à la dernière manche (date précisée ultérieurement), les équipes devront être constituées pour le Championnat de France, les points de chaque athlètes seront cumulés afin de définir une Ranking List pour la sélection au Championnat de France

Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixte, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.

- **Catégories de classement (par catégorie sénior et master) :**
    - Féminin (équipes 100% féminines)
    - Mixte (au moins une femme et un homme à chacune des épreuves)
    - Masculin (équipes 100% masculines)

Tous les coéquipiers de l'équipe Master devront tous avoir 45 ans minimum (V2).

- **Classement par catégorie :**

Chaque manche attribue un nombre de points par catégorie :
- 1er = 40 points (chaque équipier marque 40 points
- 2ème = 35 points
- 3ème = 30 points
- 4ème = 27 points
- 5ème = 26 points
- ...30 ème et plus = 1 point

2.7.3 Championnat de France

L'organisateur définit le nombre d'équipes inscrites en fonction des capacités d'accueil. Les équipes qualifiées pour la finale sont alors sélectionnées dans l'ordre de leur classement final du challenge.

En fonction du nombre de places, les catégories (hommes, mixtes, femmes) en séniors et en Masters, seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge.

Par exemple : si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classées, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; on aurait la représentativité suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.

Pour être classé dans une catégorie, il y a obligation de se qualifier dans cette catégorie.

Dans le cas d'épreuve avec assistant – remplaçant, l'organisateur détermine un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. compétition. (Licence validée) au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

Récompenses :

Le team qui a eu une équipe vainqueur l'année N qualifie automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante sans contrainte liée au nom des équipiers.

A défaut, si le team n'existe plus, l'équipe vainqueur en l'année N sera qualifiée automatiquement dans la même catégorie qu'une équipe pour le Championnat de France l'année suivante. Elle devra obligatoirement être composée majoritairement de coureurs ayant couru la finale N.

2.8 Championnat de France de Raid Jeunes

Format de course :

Le format de course est libre, il doit respecter le temps d'effort défini par les RTS.

Accès à la compétition :

L'organisateur définit lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

Le nombre d'équipes pour chaque catégorie d'âge, minimes, cadets, juniors, est identique et à minima de 30 par catégorie.

15 jours avant l'épreuve, la fédération en concertation avec l'organisateur :

- Redistribue les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes
- Définit un quota par club en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant.

Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur pourra accepter des concurrents non-licenciés à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allégement d'une section). Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

Les équipes sont composées à minima de 2 équipiers de même catégorie d'âge et licenciés auprès de la F.F.TRI. au plus tard au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

Exception : une équipe peut être composée d'athlètes cadets et d'un athlète junior. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie junior.

Formation et nom des équipes :

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. (Licence validée) au moment de leur inscription

Les équipes sont composées d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou d'individuels.

Catégories de classement :

- Féminin (équipes 100% féminines) ;
- Mixte (au moins une femme et un homme à chacune des épreuves) ;
- Masculin (équipes 100% masculines).

2.9 Championnat de France de SwimRun

Compétition :

Le Championnat de France se déroule sur le format L : distance précisée entre 30 et 35 km - (30 km > fort dénivelé - 35 km > Faible dénivelé).

Selon le nombre de participants, le championnat se déroule en 1, 2 ou 3 vagues séparant les équipes féminines, mixtes et masculines.

Accès à la compétition :

Le championnat est accessible aux licenciés F.F.TRI. juniors, seniors et vétérans, licenciés compétition (Licence validée au moment de leur inscription)

Les Équipes :

Une équipe est constituée de deux athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels. Le Nom de l'équipe sera composé des noms des athlètes la composant : Nom 1 + Nom 2 = Nom de l'équipe

Seules les équipes constituées uniquement de membres de nationalité française pourront prétendre au titre de champion de France.

Dans l'éventualité où un système de qualification est mis en place en amont de la participation à ce championnat de France, l'équipe devra être identique en qualification et sur ce championnat

Les membres de l'équipe doivent porter une tenue identique sur le podium.

Catégories et Classement

Classements uniquement en toutes catégories (toutes catégories d'âges confondues), 3 classements par championnat :

- Femmes
- Mixtes
- Homme

Soit 3 titres au total.

2.10 Coupe de France des Clubs

2.10.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

Quotas pour la Coupe de France des Clubs Triathlon / Duathlon Homme et Femme	
Qualifiés d'office	Les équipes de clubs masculins et féminins de la 1ère et 2ème division de l'année considérée.
	Les équipes de clubs classées de 1 à 5 du challenge masculin et du challenge féminin de la Coupe de France des clubs de Triathlon/Duathlon de l'année N – 1.

<table>
<tr><td rowspan="2">Quotas attribués aux ligues régionales</td><td colspan="2">Pour chaque sexe, chaque Ligue Régionale dispose d’un quota d’équipes qualifiées</td></tr>
<tr><td>1 à 10 clubs : 1 qualifié
11 à 20 clubs : 2 qualifiés
21 à 30 clubs : 3 qualifiés
31 à 40 clubs : 4 qualifiés</td><td>41 à 50 clubs : 5 qualifiés
51 à 60 clubs : 6 qualifiés
61 à 70 clubs : 7 qualifiés
71 à 80 clubs : 8 qualifiés</td></tr>
<tr><td colspan="2">Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus.</td></tr>
<tr><td>Quotas supplémentaires</td><td colspan="2">La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire de clubs à la demande expresse d’une Ligue. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.</td></tr>
</table>

- Trois à cinq concurrent.e.s constituent l’équipe de course, dont obligatoirement au moins un athlète de nationalité française au départ.

- Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

- Le départ est normalement donné toutes les minutes dans l’ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France :
    - Dans le cas où le nombre d’équipes au départ est supérieur ou égal à 10, les dix derniers clubs partent avec un écart de deux minutes.
    - Dans le cas où le nombre d’équipes est inférieur à 10, ce sont les 5 derniers clubs qui partent avec un écart de 2 minutes.
    - L’ordre de départ par épreuve est le suivant : les équipes n’ayant pas participé à l’épreuve l’année N-1, puis les équipes ayant participé à l’épreuve (deux équipes d’un même club ne peuvent pas se suivre).

- Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.

- Un classement général par discipline est effectué, déterminé par l’addition des classements féminins et masculins d’un même club dans la discipline concernée. Ce classement définit le vainqueur de la Coupe de France de Triathlon et de Duathlon, et donne accès à la grille de prix afférente à cette compétition (en cas d’égalité le cumul de temps des deux équipes déterminera le classement final) .

2.10.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon

Les jeunes (12-19 ans) constituent des équipes dont l’ordre de départ est le suivant : un garçon, une fille, un garçon, une fille. Le nombre d’équipes d’un même club pouvant accéder au podium n’est pas limité. Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le titre attribué est « vainqueur de la Coupe de France des Clubs Jeunes ».

2.10.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters

Chaque club peut inscrire directement une équipe par catégorie (homme, femme et mixte), composé uniquement d’athlètes de catégorie Master. Ce dernier présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

2.11 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon

<u>Conditions de participation</u> :

- Chacun de ces concurrents justifie de son appartenance à la Ligue Régionale concernée par la présentation de sa licence fédérale de l'année considérée.

- Les épreuves sont accessibles aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :
  - L'équipe benjamine est composée uniquement de benjamins,
  - L'équipe minime peut être composée de minimes et de benjamins,
  - L'équipe cadette peut être composée de cadets,
  - L'équipe junior peut être composée de juniors et de cadets.

- Les dossards d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la ligue sur présentation de sa licence fédérale et de celles des athlètes concernés.

- Seul un représentant dûment identifié par ligue pourra accéder à l'aire de transition avant le départ de l'épreuve.

- Tous les concurrents d'une même ligue porteront une tenue identique aux couleurs et au nom de leur ligue.

- Des équipes peuvent être constituées avec les athlètes remplaçants appartenant à différentes ligues. La composition des équipes devra respecter les catégories d' âges des équipes participant au championnat. Ces équipes composées de remplaçants n'intègrent pas le classement final.

	Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon
Quotas attribués aux ligues régionales	**Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota de :** • 3 équipes Juniors + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Juniors à l'année N-1. • 3 équipes Cadets + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Cadets à l'année N-1. • 3 équipes Minimes + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minimes à l'année N-1. • 3 équipes Benjamins + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Benjamins à l'année N-1.
Quotas supplémentaires	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire d'équipes à la demande expresse d'une Ligue et avec l'accord de l'organisateur sur ses capacités d'accueil. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

Compétition :

- Le format de course est un relais par équipe de quatre (2 filles et 2 garçons) sur une distance assimilée XXS. (250m - 6km - 1,5km)

- L'ordre de départ est le suivant : un garçon, une fille, un garçon, une fille.

Classement :

- Le classement de l'équipe de ligue s'effectue à l'arrivée du quatrième concurrent.
- Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

2.12 Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon

Les titres attribués :

- Champion de France des Clubs Jeunes de Relais Mixte (s'adresse à des équipes uniquement composées d'athlètes Cadet ou Junior).

- Champion de France des Clubs de Relais Mixte.

Conditions de participation :

- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale, ou d'un autre club sous réserve d'une procuration (papier ou dématérialisé).

- Le Championnat de France des Clubs de relais mixte est accessible de la catégorie Cadet/Cadette à la catégorie Master.

- Les clubs devront engager 4 athlètes (2 femmes, 2 hommes), dont une ou un athlète de nationalité française obligatoirement. Ces clubs auront la possibilité, par un système de prêt, d'intégrer 1 athlète d'un autre club pour compléter l'effectif de l'équipe, sur présentation d'un accord écrit du club d'appartenance lors du retrait des dossards. Toute modification de la composition de l'équipe devra intervenir au plus tard une heure avant l'ouverture de l'Aire de Transition.

- Tous les athlètes devront porter la tenue du club support. Le club support étant le club d'appartenance de la majorité des triathlètes composant l'équipe.

Cas particulier :

La Direction Technique Nationale a la possibilité d'inscrire jusqu'à 3 équipes nationales composées d'athlètes de son choix. L'ensemble des coéquipiers porteront la tenue de l'équipe de France ou à défaut une tenue de course identique, logotée « équipe de France »

Compétition :

- L'épreuve se déroule sur un format de course intégrant 4 distances XS ou assimilé.

- Le format de course est un relais par équipe de quatre sur une distance XS.

- L'ordre de départ est le suivant : un homme, une femme, un homme, une femme

- Le passage de relais s'effectue dans la zone prévue et par un contact physique entre coéquipiers.

Classement :

Le classement de l'équipe de club s'effectue à l'arrivée du quatrième coéquipier.

Divers :

Le Championnat de France des Clubs de Relais Mixte servira d'épreuve sélective au Championnat d'Europe des Clubs suivant l'organisation du Championnat de France. Cette sélection est ouverte uniquement aux équipes de club composées de 4 athlètes d'un même club.

Cette sélection est effective pour :

- Europe Triathlon Mixed Relay Club Championships,
- Europe Triathlon Mixed Junior Relay Club Championships.

2.13 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

2.13.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3

(*) Validation par la ligue sur Espace Tri 2.0 j = Date de l'épreuve		TRI / DUA Division 1		TRI / DUA Division 2		TRI / DUA Division 3	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
		Championnat Type A				Championnat Type B	
Nombre d'étapes		5 étapes		4 étapes		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale	
Nbr d'équipes Maximum		17 équipes (pour la saison 2023)		16 équipes		Quotas / zone	Quotas / zone
Nbr de participants par équipe (catégorie d'âge selon distance de course)		5 athlètes *dont 1 français*		5 athlètes max 3 athlètes min *dont 2 français*		5 athlètes max 3 athlètes min *dont 3 français*	5 athlètes max 3 athlètes min *dont 3 français*
Athlètes supp. (Ca/Ju/U23 de nationalité Française) *si Club Ecole de Triathlon*	***	3		3		3	3
	**	2		2		2	2
	*	1		1		1	1
Équipe Sup. de 3 à 5 athlètes (Ca/Ju/U23) sur les étapes de D2	**Club *"Accession Nationale"***	oui		non		non	non
Dépôt des tenues		1er fév		1er fév		-	-
Bonnets de bain numérotés fournis par la F.F.TRI.		Obligatoire (Triathlon)		Obligatoire (Triathlon)		non	non
Date limite validation de licence compétition (*)		en cas de mutation : 31 janvier de la saison en cours en l'absence de mutation :au moment de l'inscription de l'équipe					
Publication protocole médical		31-déc.		-		-	-
Droit d'accès	**Ecole Tri *, ** ou *** et/ou Club *"Accession Nationale"***	0 €		0 €		0 €	0 €
	Non labellisé	10 000 €		0 €		0 €	0 €
Montant d'inscription aux étapes		150 € / étape		150 € / étape		150 € / étape	150 € / étape

Inscription des équipes (Club)	J - 6 jours				J - 6 jours	J - 6 jours
Publication de la composition des équipes	J - 5 jours		J - 5 jours		J - 5 jours	J - 5 jours
Publication de la présentation technique de la course	à J - 5 jours				*à J - 5 jours pour les finales et demi finales*	
Course spécifique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Format aspiration-abri = Drafting	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Elimination vélo (athlète dépassé) *Non applicable sur épreuve en multi-enchaînement*	1 tour	1 tour (si boucle ≥ 5 km) 2 tours (si boucle < 5 km)	1 tour	1 tour (si boucle ≥ 5 km) 2 tours (si boucle < 5 km)	1 tour	2 tours

Championnat Type A - Attribution de points par étape (championnat à 16 équipes ou moins)			
1 ère équipe	20 points	**10 ème équipe**	8 points
2 ème équipe	18 points	**11 ème équipe**	7 points
3 ème équipe	16 points	**12 ème équipe**	6 points
4 ème équipe	14 points	**13 ème équipe**	5 points
5 ème équipe	13 points	**14 ème équipe**	4 points
6 ème équipe	12 points	**15 ème équipe**	3 points
7 ème équipe	11 points	**16 ème équipe**	2 points
8 ème équipe	10 points	**Non classées (DNF/DSQ)**	2 points de moins que la dernière classée
9 ème équipe	9 points	**Forfait (DNS)**	0 point

Championnat Type A - Attribution de points par étape (championnat à 17 équipes ou moins)			
1 ère équipe	21 points	**11 ème équipe**	8 points
2 ème équipe	19 points	**12 ème équipe**	7 points
3 ème équipe	17 points	**13 ème équipe**	6 points
4 ème équipe	15 points	**14 ème équipe**	5 points
5 ème équipe	14 points	**15 ème équipe**	4 points
6 ème équipe	13 points	**16 ème équipe**	3 points
7 ème équipe	12 points	**17 ème équipe**	2 points
8 ème équipe	11 points	**Non classées (DNF/DSQ)**	2 points de moins que la dernière classée
9 ème équipe	10 points	**Forfait (DNS)**	0 point
10 ème équipe	9 points		

2.13.2 Championnat Type A - Description des règles de course

Championnats concernés :

- Division 1 Triathlon Hommes et Femmes

- Division 1 Duathlon Hommes et Femmes
- Division 2 Triathlon Hommes et Femmes
- Division 2 Duathlon Hommes et Femmes

2.13.2.1 Conditions de participation

Chaque club de Division 1 et 2 est tenu de faire un dépôt de candidature selon le tableau récapitulatif ainsi que les modalités ci-dessous :

- De confirmer sa participation au Championnat de France des Clubs concerné, par réponse au formulaire d'engagement communiqué par le pôle de la Vie Sportive de la Fédération Française de Triathlon.

- De s'engager à prendre connaissance de la Réglementation des Épreuves Nationales et de la Réglementation Sportive en vigueur.

- De transmettre, avant le 1er février, le "bon à tirer" de la tenue de compétition de la nouvelle saison.Dans le cas de conflit de couleur entre plusieurs équipes, la priorité de ce choix sera donnée en fonction de l'antériorité d'utilisation la saison précédente dans la division concernée et du classement de la saison précédente.

Cas particuliers :

- Un club dont une équipe participe au Championnat de France des Clubs de Division 1 ne peut engager d'équipe en Division 2 dans la même discipline. Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans la même discipline et la même catégorie de sexe.

- Tout classement sur une Épreuve Nationale ne sera officiellement validé par la Commission Nationale Sportive qu'après épuisement de toute procédure de recours.

Surveillance médicale :

Les athlètes participant au Championnat de France des Clubs de Division 1 devront obligatoirement satisfaire à une surveillance médicale. Les modalités de cette surveillance médicale seront précisées aux clubs avant la saison. Les athlètes devront être à jour de leur suivi médical 10 jours avant l'épreuve.

Inscription à l'étape :

A chaque étape, les clubs s'acquittent du montant des droits d'inscriptions à l'étape considérée.

Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'officiel national délégué technique référent par écrit au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Retrait des dossards :

La présentation de la licence fédérale des athlètes n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins, elle doit pouvoir être présentée en cas de requête.

Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale ou par un autre club sous réserve d'une procuration (papier ou dématérialisé).

Chaque responsable d'équipe (coach ou athlète) appose son nom et émarge la composition de l'équipe. Les identifications des coachs (2 maximum par équipe) sont remises après émargement. Ces derniers devront revêtir une tenue de club.

Cas particulier :

Les clubs de Triathlon ou de Duathlon de Division 1 labellisés "Club Accession Nationale" peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix, dans la discipline considérée, une équipe composée de trois à cinq athlètes de catégorie U23 ou moins, et de nationalité française. Ces équipes devront satisfaire aux mêmes conditions d'accès et de participation que les équipes engagées sur la division concernée.

La Direction Technique Nationale peut proposer à la Commission Nationale Sportive, au bénéfice du projet de performance fédéral et de manière très ponctuelle, la participation d'une ou d'un triathlète à une épreuve de l'un des championnats de France des clubs (D1, D2, D3).

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques aux couleurs et au nom du club en compétition et lors de la cérémonie protocolaire.

La tenue compétition comprend : *Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté fourni par la F.F.TRI. en Triathlon.*

La tenue de cérémonie doit être identique (haut et bas de corps) hors partenaires individuels, pour tous les athlètes de l'équipe et identifiée au club. La tenue de cérémonie peut être la tenue de course.

Les athlètes ont la possibilité pour l'activité natation, en fonction de la température de l'eau, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

En complément des dispositions ci-dessus, l'athlète doit porter :

- ❏ Numéro inscrit par tatouages sur le bras et l'avant d'une cuisse. Aucun dossard n'est autorisé ni en cyclisme ni en course à pied.
- ❏ Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape) sera apposée sur le devant.
- ❏ Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape).

Les champion-ne-s de France et/ou du Monde en titre peuvent porter une tenue distinctive au sein de l'équipe.

Promotion de l'Athlète :

Le nom de famille doit être imprimé de façon lisible (police type Arial) et de taille suffisante sur l'arrière de la tenue (bas du dos) en lettres blanches si la tenue est sombre, en lettres noires si la tenue est claire.

Sponsors :

Le traitement des sponsors particuliers à chaque athlète est de la responsabilité des clubs.

Numérotation attribuée :

Pour la Division 1 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course.

Le Club Champion de France de l'année N se voit attribuer l'année N + 1 les numéros 1 à 5, le Club deuxième 6 à 10, …le dixième 46 à 50, et ainsi de suite (soit 5 numéros par club).

Les clubs accédant à la division 1 se voient attribuer les dossards 71 à 75, 76 à 80 et 81 à 85 suivant l'ordre de classement général de la division 2 de l'année N-1.

Pour la Division 2 **:**

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course :

a) Les 4 clubs descendant de D1 se voient attribuer l'année N+1 les numéros de 1 à 5, 6 à 10, 11 à 15 et 16 à 20 dans l'ordre du classement général de la D1.

b) Les clubs classés de la 3ème à la 13ème place se voient attribuer les numéros de dossards de 11 à 65 suivant l'ordre du classement de l'année N-1.

c) Les clubs accédant à la division 2 se voient attribuer les dossards 71 à 75 et 76 à 80 suivant l'ordre de classement de la finale de division 3 de l'année N-1.

2.13.2.2 Conditions de course

Aire de départ :

Le placement dans l'aire de départ sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes (5 athlètes maximum), les équipes choisissent leur emplacement :
  - Pour la 1ère étape, suivant la numérotation de dossards ;
  - Pour les autres étapes , suivant l'ordre du classement général avant l'étape en cours.
- Placement des athlètes ou des équipes supplémentaires dans un box spécifique.

L'équipe ne respectant pas les horaires définis par la présentation technique de la course, se verra appelée en dernière position lors de la procédure de départ de la course, et se positionne dans l'emplacement restant.

Si plusieurs équipes sont pénalisées, elles seront appelées dans l'ordre de constatation de la faute commise.

Aire de transition :

Le placement dans l'aire de transition sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes (5 athlètes maximum), les équipes choisissent leur emplacement :
  - Pour la 1ère étape, suivant la numérotation de dossards ;
  - Pour les autres étapes , suivant l'ordre du classement général avant l'étape en cours.
- Placement des athlètes/équipes supplémentaires dans un box spécifique.

Dès que l'athlète pénètre dans l'aire de transition, il doit être en conformité (vélo et tenues). Les officiels assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des vélos et des tenues de course.

La zone attribuée à chaque équipe, lignes comprises, est matérialisée au sol permettant ainsi à chaque équipier d'y mettre ses affaires de course. Tout matériel dépassant totalement de cette zone, constaté au moment du dépôt, sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Présentation technique de la course :

La présentation technique de la course reprenant les descriptions techniques et spécifiques de chaque étape est accessible sur le site internet fédéral avant chaque étape, et est transmise par mail aux clubs en amont de cette dernière.

La ou les plages horaires seront mises en place pour assurer :

- La remise aux dirigeants des transpondeurs et des tatouages des équipes ;
- Une permanence « technique » et « réglementaire » des spécificités des courses.

Les horaires seront précisés sur la présentation technique de la course.

Disqualification :

Les fautes suivantes entraînent une disqualification (liste non exhaustive) :

- Utilisation du matériel d'un athlète n'entrant pas dans la composition de l'équipe de course ;
- Parcours coupé ;
- Gêne volontaire ;
- Comportement antisportif.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans la présentation technique de la course. L'utilisation de matériel récupéré aux points d'assistance est autorisée pour tous les concurrents.

Classement de l'étape :

Un classement des équipes est établi sur chaque étape. Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première) à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

Un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué aux points obtenus à la dernière étape du circuit.

Le classement général du circuit est établi en additionnant les points obtenus par chaque équipe de Club sur chaque étape. Le Club obtenant le plus grand nombre de points à l'issue du circuit est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, est déclaré premier le Club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.

Le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

Accès à la grille de prix finale :

Division 1 :

La grille de prix est communiquée aux clubs dès validation du budget fédéral par l'Assemblée Générale Fédérale. La procédure de règlement des primes est déclenchée au plus tard 30 jours après la validation des résultats du classement général final et sous réserve des procédures éventuelles liées aux contrôles antidopage.

Divisions 2 et 3 :

Il n'y a pas de grille de prix liée au classement final du Championnat. La grille de prix par étape est laissée à la discrétion des organisateurs.

2.13.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course

Championnats concernés :

- Division 3 Duathlon Hommes et Femmes
- Division 3 Triathlon Hommes et Femmes

2.13.3.1 Conditions de participation

Le Championnat de France des clubs se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

Niveau 1 : Sélection régionale (là où les courses se disputent sur le territoire de la Ligue Régionale)
Niveau 2 : ½ Finale par zone
Niveau 3 : Finale nationale

Accès aux ½ finales et finale nationale :

NIVEAU 1 : SELECTIF REGIONAL
Tous les clubs de la Ligue Régionale ont accès à la ou les courses régionales sélectives et il appartient à la Ligue Régionale de déterminer ses propres modalités de sélection.

NIVEAU 2 : ½ FINALE ZONE Nord / ½ FINALE ZONE Nord Est ½ FINALE ZONE Sud Est / ½ FINALE ZONE Sud Ouest / ½ FINALE ZONE Centre Ouest	
Quotas des clubs qualifiés *(Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées pour les ½ finales)*	
De 1 à 10 clubs : 1 qualifié	**De 11 à 20 clubs :** 2 qualifiés
De 21 à 30 clubs : 3 qualifiés	**De 31 à 40 clubs :** 4 qualifiés
De 41 à 50 clubs : 5 qualifiés	**...**
Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus, avec un maximum de 18 équipes qualifiées par 1/2 finale.	

Répartition des Zones	**ZONE NORD**	**ZONE NORD EST**	**ZONE SUD EST**	**ZONE SUD OUEST**	**ZONE CENTRE OUEST**
	Hauts de France Ile de France	Grand Est Bourgogne - Franche Comté ** Un quota supplémentaire sera accordé*	Auvergne - Rhône Alpes Provence Alpes Côte d'Azur Corse	Occitanie Nouvelle Aquitaine	Pays de la Loire Bretagne Centre-Val de Loire Normandie
	Les ligues Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion peuvent être rattachées à la zone de leur choix				
NIVEAU 3 : FINALE NATIONALE					
Qualification d'office	Les Ligues Régionales d'Outre-Mer bénéficient d'un club par sexe qualifié d'office pour la finale. Les modalités de sélection sont déterminées par chaque ligue				
Quotas de clubs qualifiés pour la Finale Nationale	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord sont qualifiées pour la finale.				
	Les 3 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord Est sont qualifiées pour la finale.				
	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Est sont qualifiées pour la finale.				
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Ouest sont qualifiées pour la finale.				
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Centre Ouest sont qualifiées pour la finale.				
Règles complémentaires aux quotas	1ère action : La 1ère équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaits peut être repêchée				
	2ème action : Si à l'issue de l'action 1 l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, la 2ème équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaits peut être repêchée				
	Si à l'issue de l'action 2, l'effectif de la Finale est toujours inférieur au quota fixé, l'épreuve se déroulera à effectif réduit				
	Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la finale disposent d'un délai supplémentaire jusqu'à J-3 inclus pour composer leurs équipes et s'inscrire auprès de l'organisation				

Dans le cas où la Ligue Régionale n'organise pas de course sélective pour participer aux ½ finales, il lui appartient de déterminer les critères de qualification pour honorer son quota de clubs.

Les clubs doivent obligatoirement être sélectionnés par leur Ligue Régionale pour participer aux ½ finales, et participer à celles-ci pour accéder à la finale nationale. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Cas particuliers :

Les équipes engagées sur un championnat de type A, peuvent participer à la ½ finale de leur zone dans la même discipline, sous réserve d'une sélection préalable de leur ligue régionale. Ces clubs n'ont pas accès à la finale considérée.

Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une étape de division 1 ou 2 dans la même saison et discipline, avant la compétition concernée.

Cette restriction ne s'applique pas :

- Aux licenciés des catégories d'âges junior et inférieures de nationalité française ;

- Aux licenciés U23 de nationalité française ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 en tant qu'athlète supplémentaire.

Inscription à l'étape :

Les clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pourront inscrire des concurrents supplémentaires. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l'aire de transition devra être différent de celui de l'équipe de référence. Ces concurrents devront se conformer aux dispositions prévues par le chapitre *2.13.3 Championnat de type B - Description des règles de course*.

Les clubs sont tenus de fournir via le lien communiqué par le pôle de la Vie Sportive la liste des athlètes composant leur équipe au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

Après le retrait des dossards, seuls deux changements par équipe seront autorisés et devront être notifiés à l'arbitre de course au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Chaque club s'acquitte du montant des droits d'inscription directement auprès de l'organisateur par paiement en ligne.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques aux couleurs et au nom du club en compétition et lors de la cérémonie protocolaire.

La tenue compétition comprend : *Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon.*

La tenue de cérémonie doit être identique (haut et bas de corps) hors partenaires individuels pour tous les athlètes de l'équipe et identifiée au club. La tenue de cérémonie peut être la tenue de course.

Les athlètes ont la possibilité pour l'activité natation en fonction de la température de l'eau, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

- ❏ Numéro inscrit par marquage sur l'avant-bras gauche. Le port dossard est obligatoire en cyclisme et en course à pied.
- ❏ Un bonnet de bain numéroté fourni par l'équipe, et de couleur identique.
- ❏ Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI.) qui sera apposée sur le devant.
- ❏ Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI.).

Numérotation attribuée :

La numérotation des équipes est définie en fonction des résultats des ½ finales de zone. Elle sera communiquée aux clubs lors de la communication de la start-list de la compétition considérée.

Tous les athlètes devront être identifiés avec la numérotation attribuée.

2.13.3.2 Conditions de course

Niveau 1 : sélectif régional :

Chaque ligue est libre de mettre en place sur son territoire sa propre formule de course et ses propres modalités de sélection, sous réserve que la ou les épreuves sélectives se disputent sur une distance S au maximum, avec ou sans aspiration-abri, avec ou sans courses séparées.

Afin de permettre à tous les clubs de s'inscrire dans un projet sportif valorisant, il est conseillé de ne pas limiter le sélectif de la ligue à une seule épreuve et de mettre en place un « challenge » comprenant à minima deux épreuves.

Niveaux 2 et 3 : ½ finales et finale nationale :

Les ½ finales et la finale se déroulent sur le format critérium, obligatoirement sur une distance S avec aspiration-abri en formule individuelle.

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et devront être dissociés de toute autre course.

Aire de transition :

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

Pour la finale, les équipes sont disposées dans l'aire de transition suivant la numérotation attribuée.

La zone attribuée à chaque équipe, lignes comprises, est matérialisée au sol permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel dépassant totalement de cette zone, constaté au moment de ce dépôt, sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Aire de départ :

Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant leur ordre de placement dans l'aire de transition.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans la présentation technique de course.

Classement de la course :

Un classement informatique des équipes est établi sur chaque ½ finale et sur la finale nationale.

Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première), à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

2.13.4 Liste des pénalités

		Division 1		Division 2		Finale Division 3	
		Type A				Type B	
Pénalité		H	F	H	F	H	F
1	Absence de surveillance médicale pour l'athlète	Interdiction de participation		-	-	-	-
2	Inscription de l'équipe en dehors des délais réglementaires (J-6)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
3	Données athlète erronées (nation., sexe, …) : **Type A :** Après validation par le club **Type B :** Après émargement (1 manquement par athlète)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
4	Non-respect des horaires prévus sur la présentation technique de course	**1er retard** = Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ **2e retard** = Appel de l'équipe en dernière position + 5 points de pénalité **3e retard** = Appel de l'équipe en dernière position +10 points de pénalité *Cumulatif sur l'ensemble des étapes de la saison*					
	Retard à la cérémonie protocolaire	50 €	50 €	50 €	50 €	-	-
	Absence à la cérémonie protocolaire	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-
5	Tenues non conformes en course ou protocole **Type A :** Validé par la CEN, en début de saison **Type B :** Tenues identiques Une pénalité par tenue non conforme	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-
6	Nombre d'équipiers sur le podium inférieur à 3 (1 manquement par équipe en défaut).	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
7	Athlète circulant sur les parcours d'une épreuve en cours	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
8	Coaching non réglementaire	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
9	Quotas de Nationalité Française dans l'équipe	non-respect = départ refusé = équipe forfait					
10	Equipe à 4 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5	10 pts pénalité (D1 Tri) (1)		-			
11	Equipe à 3 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5	20 pts pénalité (D1 Tri) (1)		-			
12	Equipe incomplète (moins de 3 équipiers)	non-respect = départ refusé = équipe forfait					
13	Equipe absente / forfait (DNS)	0 point (voir spécificité "*Forfait d'équipe sur une étape*")					
14	Equipe DNF ou DSQ	2 points de - / dernière équipe				-	
15	Vélo non conforme (Par vélo)	2 points de pénalité (1)				-	
16	Modification du dossard, de la plaque de cadre ou de l'étiquette de casque	2 points de pénalité (1)				-	
17	Non arrêt de l'athlète après un carton rouge.	Procédure disciplinaire					

(1) Le classement des équipes de clubs sur l'épreuve s'effectue par l'addition des places à l'arrivée des trois concurrents les mieux classés. Les points de pénalités sont ajoutés à ce résultat.

Les manquements commis seront constatés par le corps arbitral, et transmis à la Commission des Epreuves Nationales après la course.

Tout manquement entraînant une pénalité financière sera notifié au club concerné par email par la Commission des Epreuves Nationales dans un délai de soixante jours après la proclamation des résultats.

- Une pénalité est appliquée au club dès lors qu'au moins l'un des manquements détaillés dans le tableau ci-dessus est constaté sur une étape.

- Les pénalités financières feront l'objet d'une facturation adressée au club concerné.

Forfait d'équipe sur une étape :

Après validation de la Commission des Epreuves Nationales :

- Pour chaque forfait d'équipe sur une étape d'un Championnat de type A, une facture de pénalité d'un montant de 1000 € sera adressée au club.

- Pour chaque forfait d'équipe qualifiée sur la finale d'un Championnat de type B, une facture de pénalité d'un montant de 500 € sera adressée au club si ce dernier n'a pas signifié ce forfait à la F.F.Tri. au plus tard 2 semaines avant la course.

2.13.5 Jury d'appel

2.13.5.1 Composition

Il est constitué dans le cadre des compétitions des championnats de France des clubs de Division 1 et Division 2 de Duathlon et de Triathlon.

- Le jury est composé de 3 personnes comme suit :
  - Le délégué technique référent ou délégué technique adjoint qui préside le jury de compétition, ou à défaut un officiel ;
  - Un représentant membre du Bureau Exécutif fédéral, ou à défaut un membre du Conseil d'Administration fédéral ;
  - Le chef de pôle vie sportive de la fédération ou son représentant membre d'une commission du pôle Vie Sportive.
- La composition du jury de l'épreuve est annoncée dans la présentation technique de l'épreuve.
- Conflit d'intérêt : les membres du jury ne peuvent pas être licenciés d'un club engagé sur le circuit concerné. En cas de conflit d'intérêt, le président du jury doit à sa discrétion remplacer le membre en conflit d'intérêt. Le jury doit comprendre le même nombre de membres qu'à l'origine.

2.13.5.2 Missions

- Traiter les réclamations ayant trait uniquement à l'examen d'une décision validée par l'officiel, ayant entraîné une pénalité à effectuer à la Penalty Box. La réclamation ne peut porter sur une pénalité qui a été réalisée, ce qui équivaut à son acceptation.
- Modifier les résultats si nécessaire.

2.13.5.3 Procédure

- La réclamation doit être déposée par l'athlète ou son club dans un délai maximum de 10 minutes après son heure d'arrivée officielle, auprès de l'arbitre de course sur le formulaire adéquat, accompagnée d'une somme de 100 €.
- Si le jury de l'épreuve statue en faveur du réclamant, la somme de 100 € lui sera retournée. Si le jury rejette la réclamation, la somme sera encaissée par la F.F.TRI.

- Le jury se réunit après l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve et informe l'organisateur et l'animateur de la saisine du jury.
- Le président du jury indique par écrit sur le formulaire d'appel la décision du jury, celle-ci est signée par les membres du jury.
- La réunion du jury n'est pas publique.

2.13.5.4 Réclamation

La réclamation est examinée par le jury en présence du réclamant qui peut être accompagné d'un représentant de son club. En cas d'absence, le jury peut délibérer valablement.

2.13.5.5 Appel

Les décisions rendues par le jury sont définitives et ne sont pas susceptibles d'appel.

2.13.6 Règle du Coaching

Le coaching se définit par l'accompagnement des athlètes avant, pendant et après la course par un coach. Dans ce cadre, le rôle du coach se limite :

- **Avant la course :**
    - A la récupération des transpondeurs et des informations relatives à la course ;
    - A assurer le lien entre les athlètes, le délégué technique référent et l'arbitre de course
- **Pendant la course :**
    - A la communication à destination des athlètes des informations de course (fait de course, pénalité, etc..).
- **Après la course :**
    - A assurer le lien entre les athlètes, le délégué technique référent et l'arbitre de course ;
    - A déposer, au nom de l'équipe, d'éventuelles réclamations dans le respect des délais et formes prévus par la Réglementation Sportive.

Chaque club pourra définir au maximum deux coachs par étape, licenciés dans le club considéré. Ils seront clairement identifiés par un badge, remis sur chaque étape lors de l'entrée dans l'aire de transition, et devront revêtir une tenue du club. Seuls les coachs **clairement identifiés** seront autorisés à accéder dans les zones prévues à cet effet.

Le coach aura accès exclusivement aux zones suivantes :
- L'aire de Transition,
- Le point d'Assistance Matériel,
- La zone de ravitaillement final.

L'utilisation d'appareils électroniques ou amplificateurs de voix est formellement interdite pour communiquer avec les athlètes.

2.13.7 Règles de montée / descente de division

À l'issue de la dernière étape du circuit considéré, les montées / descentes sont établies selon les tableaux ci-dessous :

2023		Hommes		Femmes	
Triathlon	Division 1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2		**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2	
	Division 2	**2 montées** ⇧ Les clubs aux 2 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3
	Division 3	**2 montées** ⇧ Les clubs aux 2 premières places montent en D2		**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2	
Duathlon	Division 1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2		**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2	
	Division 2	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3
	Division 3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2		**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2	

2024		Hommes		Femmes	
Triathlon	Division 1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2		**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2	
	Division 2	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3
	Division 3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2		**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2	
Duathlon	Division 1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2		**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D2	
	Division 2	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D1	**3 descentes** ⇩ Les clubs aux 3 dernières places descendent en D3
	Division 3	**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2		**3 montées** ⇧ Les clubs aux 3 premières places montent en D2	

- Les clubs accédant à la division supérieure ou descendant en division inférieure devront dans tous les cas répondre aux conditions de participation de la division concernée.

- Après validation de la composition des championnats, si un club se désiste, ou s'il ne remplit plus les conditions de participation à sa division, son exclusion lui est notifiée par courrier recommandé avec avis de réception. Les athlètes de ce club disposent d'un délai de 30 jours pour muter à compter de la date d'envoi de cette notification.

<u>Règles complémentaires aux montées / descentes</u> :

A l'issue de l'application des règles de montée/descente, et après prise en compte des équipes non classées pour forfait, des équipes se désistant pour la saison suivante ou des équipes ne remplissant plus les conditions de

participation, si l'effectif prévu pour la saison suivante est inférieur au quota fixé, les règles suivantes s'appliquent en mettant en œuvre les deux actions d'abord sur la D1, puis sur la D2 :

1ère action : Les clubs descendants sont réintégrés dans l'ordre du classement.

2ème action : Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la cinquième place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

3ème action : Si, à l'issue de l'action 2, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, le circuit considéré se déroulera à effectif réduit.

Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la division supérieure disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'accès à la division concernée pour composer leurs équipes.

Cas des clubs refusant l'accession à la division supérieure :

Pour les clubs obtenant leur montée sportivement, le refus d'accession à la division supérieure n'est pas accepté. Pour tout refus, le club concerné sera rétrogradé dans la division inférieure à celle dans laquelle il évoluait.

Pour un club de Division 3 refusant une montée dans la division supérieure, ce dernier se verra, pour la saison suivante, refuser l'accès à la finale du championnat concerné.

3. Annexes

Annexes disponibles sur http://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/

- Formulaire de demande de modification de la Réglementation : lien
- Formulaire de saisine par voie électronique : http://tinyurl.com/saisine

Annexe 1 : Liste des pénalités et infractions sur les épreuves nationales

Cette liste non exhaustive est un mémento des pénalités et infractions les plus fréquentes.

	Règles	Pénalités et sanctions
1.	**Généralités**	
1.1	Ne pas respecter le parcours prescrit	Stop and Go et réintégration à la course à partir du même endroit. En cas de manquement à cette exigence : Disqualification
1.2	Quitter le parcours et omettre de le réintégrer au point de sortie.	Disqualification
1.3	Avoir un comportement ou un langage incorrect envers un officiel, un représentant fédéral, ou un membre de l'organisation	Disqualification et rapport à la Commission Nationale de Discipline en vue d'une suspension potentielle
1.4	Faire preuve d'un comportement antisportif ou d'un manquement à l'éthique	Carton rouge et rapport à la Commission Nationale de Discipline en vue d'une suspension potentielle
1.5	Gêner un autre athlète ou le bloquer, obstruer ou interférer sa progression	Non intentionnel : Avertissement verbal Intentionnel : Disqualification
1.6	Accepter de l'aide de toute personne non prévue dans les règles de course	Stop and Go si possibilité de corriger et de retourner à la situation originale Sinon : Disqualification
1.7	Refuser de suivre les instructions des officiels nationaux ou du médecin de course	Disqualification
1.8	Lorsque ceux-ci ont été fournis, ne pas porter les dossards, la plaque ou le sticker vélo, les numérotations sur les bras et jambes	Disqualification
1.9	Lorsque ceux-ci ont été fournis, porter les dossards non modifiés, la plaque ou le sticker vélo, le sticker casque et les tatouages de façon inappropriée, tel qu'indiqué dans le document de présentation de la course	Avertissement verbal lorsque corrigé Disqualification si impossibilité de corriger
1.10	Lorsque ceux-ci ont été fournis, modifier les dossards, la plaque ou le sticker vélo et le sticker casque indiquant la numérotation de l'athlète	Championnats de France des Clubs de 1ère et 2ème division : Avertissement lors de la 1ère étape, puis pénalité de points en cas de récidive sur une autre étape Autres Championnats : Avertissement verbal lorsque corrigé, disqualification si impossibilité de corriger
1.11	Porter le dossard durant l'épreuve de natation lorsque la combinaison isothermique est interdite	Stop and Go lorsque corrigé Sinon : Disqualification
1.12	Se débarrasser de déchets ou d'équipement sur le parcours sauf aux endroits prévus à cet effet et clairement identifiés, tels qu'aux postes de ravitaillement ou aux points de collecte des déchets	Stop and Go - remise en conformité Sinon : Disqualification
1.13	Porter une tenue non conforme en course ou au protocole	Championnats de France des Clubs de 1ère et 2ème division : Pénalité financière Autres Championnats : Imposer une tenue neutre
1.14	Violer les règles de sécurité routière en vigueur pendant la course.	Non intentionnel : Avertissement verbal et correction si possible Si non corrigé ou intentionnel : Disqualification

1.15	Porter une tenue en course dont l'ouverture de la fermeture éclair dépasse l'extrémité inférieure du sternum durant la compétition	Avertissement verbal - remise en conformité
1.16	Concourir le torse nu	Avertissement verbal - Stop and Go lorsque corrigé Sinon : Disqualification
1.17	Nudité	Disqualification
1.18	Aide extérieure non autorisée par un athlète	Disqualification des deux athlètes concernés
1.19	Aide extérieure autorisée mais par un athlète d'un autre club qui l'empêche de continuer sa course	Disqualification des deux athlètes concernés
1.20	Aide extérieure non autorisée par un bénévole ou un officiel	Disqualification de l'athlète concerné
1.21	Ne pas s'arrêter à la zone de pénalité lorsqu'on a l'obligation de le faire	Disqualification automatique
1.22	Circuler sur un parcours d'une épreuve en cours	Championnats de France des Clubs 1ère/2ème/3ème Division et Championnats de France Jeunes : Pénalité financière Autres épreuves : Avertissement verbal
1.23	Utiliser un appareil qui rend le vélo autre que mu par l'humain et qui résulte en une fraude technologique	Disqualification et rapport à la Commission Nationale de Discipline en vue d'une suspension potentielle
1.24	Retard ou absence à la cérémonie protocolaire	Championnats de France des Clubs 1ère/2ème/3ème Division et Championnats de France Jeunes : Pénalité financière Autres épreuves : Avertissement verbal
1.25	Equipe incomplète sur podium à la cérémonie protocolaire	Championnats de France des Clubs 1ère/2ème/3ème Division : Pénalité financière Autres épreuves : Avertissement verbal
1.26	Coaching non règlementaire	Championnats de France des Clubs 1ère/2ème/3ème Division : Pénalité financière Autres épreuves : Avertissement verbal
2. Accueil des athlètes		
2.1	Athlète concourant dans une catégorie différente de son âge ou sur une distance non autorisée	Départ refusé ou Disqualification
2.2	Concourir pendant une période de suspension	Départ refusé ou Disqualification et rapport à la Commission Nationale de Discipline en vue d'une suspension potentielle
2.3	S'inscrire sous un nom ou un âge d'emprunt, en falsifiant sa licence ou en fournissant de fausses informations	Disqualification et rapport à la Commission Nationale de Discipline en vue d'une suspension potentielle
2.4	Données athlète erronées (nation., sexe, etc.) . Après validation par le club pour les Championnats de France des Clubs de 1ère et 2ème division . Après émargement pour les Championnats de France des Clubs de 3ème division et Championnats de France jeunes . Après émargement pour les autres épreuves	Championnats de France des Clubs 1ère/2ème/3ème division et Championnats de France jeunes : Pénalité financière (1 manquement par athlète) Disqualification
2.5	Inscription en dehors des délais réglementaires (J-6 à J-4)	Pénalité financière sur les championnats de France Jeunes et Championnats de France des Clubs
2.6	Défaut d'inscription (en deçà de J-4)	Départ refusé
2.7	Quotas de Nationalité Française dans l'équipe sur les Championnats de France des Clubs	Départ refusé
2.8	Equipe à 3 ou 4 athlètes sur championnats de France des Clubs de 1ère division	Pénalité de points
2.9	Equipe incomplète en dessous de 3 athlètes	Départ refusé
2.10	Ne pas respecter les horaires décrits sur la présentation de la course	Appel en dernière position lors de la procédure de départ + pénalité

		de points pour les championnats de France des Clubs à partir de la seconde infraction
3.	**Départs**	
3.1	Anticiper le départ sur une Épreuve Nationale	Stop and Go en T1
3.2	Modifier sa position de départ après l'avoir choisie	Avertissement verbal Si non respecté Stop and Go en T1
3.3	Bloquer plus d'une position sur la ligne de départ	Avertissement verbal Si non respecté Stop and Go en T1
3.4	Ne pas respecter la zone d'échauffement	Avertissement verbal Si non respecté Stop and Go en T1
3.5	Ne pas respecter les consignes des officiels durant l'échauffement	Avertissement verbal Si non respecté Stop and Go en T1
3.6	Ne pas porter de bonnet de bain	Remise en conformité ou refus de départ
4.	**Natation**	
4.1	Porter des vêtements couvrant une partie des bras sous les épaules ou des vêtements qui recouvrent une partie des jambes sous les genoux lorsque le port de la combinaison isothermique n'est pas permis	Remise en conformité ou disqualification
4.2	Sur le parcours natation, utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage	Remise en conformité ou disqualification
4.3	Utilisation d'aides artificielles (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs, gants et chaussons…) sans dérogation	Disqualification
5.	**Transitions**	
5.1	Mettre ses affaires de courses en dehors des lignes qui délimitent l'espace équipes lors des transitions	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.2	Déposer des affaires en T1 ou T2 qui gênent la progression des autres concurrents lorsque l'espace concurrent n'est pas délimité	Pénalité de temps dans la Penalty box si constat lors de la dépose
5.3	Déposer des affaires ne servant pas à la course à son emplacement	Avertissement verbal
5.4	Déposer son vélo sur un autre emplacement que le sien	Avertissement verbal avant le départ Remise en conformité en course
5.5	Ne pas respecter la position de pose du vélo en T2	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.6	Enlever son casque ou déclipser sa jugulaire de casque avant de déposer son vélo	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.7	Porter un casque de vélo non attaché ou mal attaché dans la zone de transition en étant en possession du vélo	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.8	Monter sur le vélo avant la ligne de montée (car pour être en conformité l'athlète doit avoir posé au moins un pied avec appui au sol après la ligne)	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.9	Descendre du vélo après la ligne de descente(car pour être en conformité l'athlète doit avoir posé au moins un pied avec appui au sol avant la ligne)	Pénalité de temps dans la Penalty box
5.10	Marquer sa position dans la zone de transition	Avertissement verbal - remise en conformité
5.11	Déplacer le matériel d'un autre athlète	Non intentionnel : Remise en conformité Intentionnel : Disqualification

5.12	Une fois entré dans l'aire de transition, l'athlète ressort son vélo et le matériel validé sans l'autorisation d'un officiel	Disqualification
6. Cyclisme		
6.1	Utilisation d'un vélo non conforme	Remise en conformité Disqualification si remise en conformité impossible
6.2	Ne pas porter de casque lors de l'échauffement ou la reconnaissance du parcours	Avertissement verbal Pénalité de points sur les Championnats de France des Clubs
6.3	Drafter un coureur ou un peloton alors que l'on est doublé	Avertissement verbal Si non remise en conformité : Disqualification
6.4.	Manoeuvre de dépassement au delà de 25 secondes dans le cas du drafting non autorisé	Carton bleu
6.5	Non respect des distances entre athlètes, véhicule de l'organisation moto ou autre	Carton bleu dans courses avec abri aspiration interdit Penalty box dans courses avec abri aspiration autorisé
6.6	Ne pas porter de casque durant l'épreuve cycliste	Disqualification
6.7	Casque non attaché lors de l'épreuve cycliste	Avertissement verbal Si non remise en conformité : Disqualification
6.8	Hors championnats de France des Clubs et Coupe de France des Clubs, changer de vélo durant l'épreuve cycliste	Disqualification
6.9	Lors d'un changement de roue autorisé, prendre une roue d'un autre concurrent	Championnats Individuels : Disqualification Championnats de France des Clubs : Disqualification si roue d'un athlète d'une autre équipe
7. Course à pied		
La course à pied démarre après le passage de la ligne de sortie de l'aire de transition		
7.1.	Courir avec le casque cycliste sur la tête	Remise en conformité
7.2	Être accompagné d'une personne qui ne participe pas à la compétition	Stop and Go puis disqualification
8. Spécifiques au relais par équipe		
8.1.	Effectuer le relais en dehors de la zone de relais	Penalty box
8.2	Ne pas effectuer physiquement le relais	Penalty box
8.3	Départ anticipé du relayeur	Stop and Go en T1
9. Spécifiques au contre la montre par équipes		
9.1	Tenues de course non identiques	Remise en conformité ou départ refusé
9.2	Non respect zone de regroupement	Disqualification de l'athlète ou des athlètes isolés
9.3	Non respect des zones d'aspiration entre équipes	Carton bleu
10. Spécifiques au Bike and Run		
10.1	Equipiers non groupés à l'entrée de la zone de regroupement	Stop and Go
10.2	Passage de la ligne d'arrivée sans vélo	Disqualification